

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 505

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 45

À l'alinéa 23, après le mot :

« au »,

insérer les mots :

« 1 du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.